

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2019

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 32

À la fin de l’alinéa 11, substituer aux mots :
« de la rédaction du rapport mentionné au C »,
les mots :
« et de son évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.